



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Liberté de la presse

Question au Gouvernement n° 1042

Texte de la question

### LIBERTÉ DE LA PRESSE

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Didier Berger.

**M. Jean-Didier Berger** . Victor Hugo décrivait la presse comme « l'arme de la vérité dans les mains du peuple ». Or, le 19 novembre, le président de la République déclarait, face aux lecteurs de *La Voix du Nord* : « Je pense que c'est important qu'il y ait une labellisation faite par des professionnels [afin de] dire : "ça, c'est des gens sérieux" ; "ça, c'est pas des gens qui informent" ».

**M. Éric Bothorel** . Et il a raison !

**M. Jean-Didier Berger** . Monsieur le premier ministre, dans notre démocratie, on ne saurait instaurer une labellisation, considérer qu'il y a de bonnes et de mauvaises informations, de bons et de mauvais médias.

**M. Erwan Balant** . Et les *fake news* ?

**M. Jean-Didier Berger** . En matière de liberté de la presse, il ne peut y avoir deux poids, deux mesures et aucun jugement de valeur n'est possible.

Un message, posté sur le compte X officiel de l'Élysée, a achevé d'inquiéter les défenseurs de la liberté de la presse. Il pointe du doigt une chaîne d'information en particulier : CNews.

**M. Benjamin Lucas-Lundy** . Il faut interdire CNews !

**M. Jean-Didier Berger** . On peut y voir un montage vidéo accompagné d'un texte qui indique que les contenus de la chaîne seraient de la « désinformation ».

**Mme Dieynaba Diop** . C'est d'utilité publique !

**M. Jean-Didier Berger** . Dans notre démocratie, il existe déjà une loi qui encadre, protège et limite la liberté de la presse : celle de juillet 1881, héritière de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Dans notre démocratie, le quatrième pouvoir ne doit subir aucune ingérence de la part de l'exécutif. Il faut uniquement assurer l'équilibre des pouvoirs.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais vous entendre, monsieur le premier ministre, confirmer solennellement devant la représentation nationale qu'aucune labellisation ne sera instaurée, qu'aucun professionnel ne sera désigné par on ne sait qui, que la liberté de la presse sera encore et toujours d'actualité et que vous continuerez à laisser « l'arme de la vérité » entre les mains du peuple. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*  
– *M. Roger Chudeau applaudit également.*)

**M. Fabien Di Filippo** . On n'a jamais labellisé une proposition d'Emmanuel Macron, il change trop souvent d'avis !

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la culture.

**Mme Rachida Dati, ministre de la culture** . Je vous remercie de poser cette question qui me donne l'occasion de rétablir les faits. Tout d'abord, jamais – j'insiste – le président de la République...

**M. Pierre Cordier** . Il ne faut pas prendre sa défense, ça ne sert à rien !

**Mme Rachida Dati, ministre** . Monsieur le député, je suis encore libre de mes propos !

**M. Pierre Cordier** . Moi aussi !

**Mme Rachida Dati, ministre** . Jamais, donc, le président de la République ni le gouvernement n'ont émis l'idée ni formulé la moindre proposition d'une labellisation des médias par l'État. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*) J'espère que c'est clair et net.

Nous faisons face aujourd'hui à un défi. Nos médias traditionnels, qu'ils soient d'ailleurs de droite ou de gauche, sont confrontés à la prégnance de plus en plus forte des réseaux sociaux mais aussi des influences étrangères dans le débat public. Ils sont le réceptacle de contenus viraux qui ne respectent rien, pas même la déontologie journalistique.

Nos médias traditionnels, d'un bord politique ou de l'autre, résistent face à ces bouleversements. Notre rôle est de les aider à maintenir leur exigence déontologique et journalistique. En revanche, jamais l'État ni le gouvernement n'auraient l'idée de labelliser des médias.

Certains groupes de presse, par exemple Ebra, ont décidé de recourir à une procédure de certification – mais à leur initiative et non à celle de l'État.

Je vous remercie donc de m'avoir permis de rétablir la réalité des faits en m'exprimant en toute liberté – n'est-ce pas, monsieur Cordier ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Didier Berger.

**M. Jean-Didier Berger** . Je vous remercie pour votre réponse qui pourrait rassurer la représentation nationale. Cependant, la meilleure protection de la liberté de la presse, c'est son exercice : il faut faire confiance aux journalistes pour rétablir toutes les vérités.

**M. Erwan Balant** . Il y a deux lois en France : celle de 1881 et celle de 1986 !

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Didier Berger](#)

**Circonscription** : Hauts-de-Seine (12<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1042

**Rubrique** : Presse et livres

**Ministère interrogé** : Culture

**Ministère attributaire** : Culture

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le** : 3 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 décembre 2025